

24) 10) Extension de garantie d'une police d'assurance.

Je vous demande d'approuver l'avenant N° 12 étendant jusqu'au 31 Décembre 1965 les garanties de la police N°12.993, couvrant le véhicule RENAULT 5 CV, N° 76 CV 974, appartenant à la Commune.

Cette extension de garantie entraîne une dépense de 47.215.frs. imputable à l'article 668 du budget 1965.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,  
Denu le 29 Sept 1965  
P/le Préfet,  
Secrétaire Général,  
Signature: J. Chuchard.